

RÈGLEMENT

- INSCRIPTION :** L'inscription prend effet dès réception de votre paiement (voir modalités au recto)
Les réservations doivent être faites avant le 13 NOVEMBRE 2009.
- INSTALLATION :** L'installation des stands est prévue entre 7 heures et 9 heures.
Tout stand inoccupé à l'heure d'ouverture au public est considéré comme libre et l'organisation en disposera sans remboursement à l'exposant.
L'organisateur placera les exposants suivant l'ordre d'inscription
L'entrée des marchandises se fait par la Place de Nédonchel, à l'arrière de la Halle-aux-Draps
L'attention est attirée sur la réglementation communale en matière de stationnement (parkings gratuits le dimanche)
Les allées réservées au public ainsi que les sorties de secours doivent rester dégagées
Par respect pour les visiteurs, les exposants sont invités à ne faire aucun démontage avant la fin de la bourse-expo (18 heures)
- AVERTISSEMENT :** Le comité organisateur « Les Amis de Tournai » décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des marchandises exposées ainsi qu'en cas d'accident
En aucun cas, le comité organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'infraction aux dispositions légales belges sur les pratiques commerciales